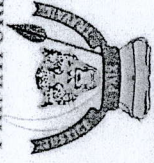


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 088/2023

A LA KINOISE DE COMMERCE ET D'IMPORTATION « SOKIN »

Après avoir reçu le contrat N° 001/CGPMP/MIN.FINANCES/AON - GG/2023, conclu avec le Ministère des Finances, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent cinquante et un mille sept cent vingt-quatre, treize centimes (USD 251 724,13) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains mille sept cent soixante-deux (USD 1 762).

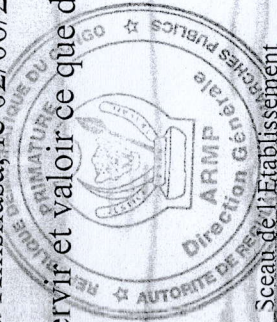
Fait à Kinshasa, le 02/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M. L. YUMBA

Directeur Général



Scellé de l'Etablissement